



Association
Les Îles du Ponant

Procès-verbal Conseil d'Administration Île-aux-Moines 3 mars 2016

Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Arz
Ile aux Moines
Yeu
Aix

Dest. : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

Copie pour information :

Mme E. RASSENEUR, Conseillère Régionale référente îles du Ponant

Vivons nos îles

Le Jeudi 3 mars 2016, à 15 h 30, le Conseil d'Administration de l'Association les Iles du Ponant s'est réuni en Mairie de l'île aux Moines sur convocation en date du 3/02/2016.

➤ **Membres présents avec voix délibérative :**

- . Mmes/MM. les Maires de : BREHAT, Patrick HUET
BATZ, Guy CABIOCH
OUESSANT, Denis PALLUEL
MOLENE, Daniel MASSON
SEIN, Dominique SALVERT
GROIX, Dominique YVON
LE PALAIS, Frédéric LE GARS
LOCMARIA, Véronique BERTHO
BANGOR, Annaïck HUCHET
HOUAT, Andrée VIELVOYE
MOINES, Philippe LE BERIGOT
ARZ, Marie-Hélène STEPHANY
AIX, Alain BURNET
- . Mme l'Adjointe au Maire de l'île d'YEU, Sylvie GROC
- . M. le représentant de SAUZON, Léopold LAMBOTIN
- . M. le Conseiller départemental de Yeu, Bruno NOURY
- . Mme la représentante du Conseil départemental du Morbihan, Karine BELLEC
- . M. le représentant du Conseil départemental du Finistère, Didier LE GAC
- . Mme la représentante des Offices de tourisme des îles, Anne LE MASSON

➤ **Membres ayant donné pouvoir :**

- . Mme Dominique BAUDRY, Maire de Granville

✓ **Sont également présents :**

- . Les représentants de Groix, Marie-Françoise ROGER et de l'île d'Aix, Yves MAYOT
- . Stéphanie WARIN, accompagnant E. RASSENEUR Référente des îles – Conseil Régional de Bretagne
- . Denis BREDIN, Cyril LELONG, Armelle HOUZE, AIP

✓ **Se sont excusés :**

- . Mme Dominique BAUDRY, Maire de Granville et Mme Florence LEQUIN, représentante,
- . M. Roger LE GOFF, Maire de Fouesnant les Glénan et Mme Laure CARAMARO, représentante,
- . M. Norbert NAUDIN, Maire de Sauzon,
- . M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, Maire d'Hoëdic,
- . M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Conseiller départemental des Côtes d'Armor
- . M. Eric TARAUD, Vice-Président du CRPMEM Pays de la Loire
- . M. Gérard BOUCHET, Président du GASPE
- . Mme Emmanuelle RASSENEUR, référente îles- Conseil Régional de Bretagne

➤ **Vérification du quorum**

Le CA est composé de 25 membres (18 Maires ou leurs représentants, 1 conseiller départemental de l'île d'Yeu, 3 Conseillers départementaux représentant les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant.

Le CA se réunit valablement lorsque les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, soit 17 membres.

Sont présents ou représentés ce jour 20 membres.

Denis PALLUEL préside la séance en qualité de Président de l'Association. M. Guy CABIOCH assure le secrétariat de la séance en qualité de Secrétaire de l'Association.

Après un mot d'accueil de M. Philippe LE BERIGOT, Maire de l'Île aux Moines, le Président, Denis PALLUEL, propose ensuite d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015

✓ *Il est adopté à l'unanimité sans observation particulière.*

II – Bilan d'activités 2015

2-1 Synthèse du programme d'actions (cf document dans dossier)

Le Président reprend les différents points du document. Les échanges portent sur :

- **La convention avec le Conservatoire du littoral et notamment la perception de la Taxe Barnier** et son reversement à l'autorité gestionnaire des espaces naturels. Les situations varient d'une île à l'autre. Un état des lieux sur la perception et l'utilisation de cette taxe sera à faire dans le cadre de la convention.
- La proposition de Yann LE MEUR de créer une **compensation spécifique pour les îles** et les conséquences de la réforme de la DGF pour les communes insulaires, notamment Sein et Molène (le budget de 450 k€ de Sein serait amputé de 130 k€). Une veille législative est effectuée par Yann LE MEUR pour bien poser la problématique et envisager des propositions d'amendements. Un rendez-vous sera à solliciter auprès du Premier Ministre mais également auprès des chambres parlementaires. Le Président du Sénat a d'ores et déjà fait savoir à Guy CABIOCH qu'il pourrait recevoir, avec ses services, les élus des îles sur un thème bien précis.
- La refonte du guide l'Essentiel. Cyril LELONG fait le point sur la refonte en cours et précise que les îles seront sollicitées pour une relecture du document avant mise en ligne.

↳ Délibération

Le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le projet de rapport d'activité et autorise le Président à les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale

2-2 Exécution du budget 2015 (cf document dans dossier)

↳ Délibération

Le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, l'exécution du budget 2015 et autorise le Président à les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale

2-3 Projet de résolutions à proposer à l'AG (cf document dans dossier)

↳ Délibération

➤ PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat déficitaire de 25 467 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

➤ DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

➤ TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 25 467 € de la manière suivante : En totalité au compte « Autres Réserves », soit

- 25 467 €
Ce qui aura pour effet de le porter à + 129 458 €

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, ces propositions et autorise le Président à les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

III – Projets 2016

3-1 Synthèse du programme d'actions

↓ Délibération sur destination touristique « Univers des îles »

La première phase, **diagnostic de la perception de l'arrivée sur les îles**, est lancée.

Les premières visites ont concerné : Bréhat, Batz, l'île aux Moines, Hoëdic et Houat en 2015.

Les prochaines sont programmées les semaines du 21 au 25 mars et du 4 au 14 avril 2016.

Durant ces périodes, les autres îles bretonnes seront visitées, et des restitutions auprès des maires seront organisées.

Une rencontre avec Mme A. GALLO, Vice-Présidente de la Région Bretagne en charge du tourisme, sera proposée lors d'une de ces restitutions.

Les premiers éléments permettront de finaliser des propositions d'amélioration de la perception du visiteur pour chaque île, mais aussi de proposer des solutions communes, ex : choix du lieu de dispense d'information pour le réseau des îles du Ponant, proposition de renforcement d'image de chaque île...

Pour les îles non bretonnes, le bureau de l'AIP a proposé qu'elles prennent en charge 20% équivalant aux frais de mission et déplacement du prestataire soit 580€ (2900 € / diagnostic).

Une présentation générale de l'ensemble des diagnostics est proposée et peut être adossée à un CA pour réunir à la fois élus, acteurs du tourisme (OT, CDT, représentants des destinations touristiques continentales d'appartenance des îles...) avec les acteurs régionaux des destinations : Région – CRT.

D'ores et déjà, la **phase 2 concernant le « kit insulaire »** a pu être évoquée avec les services de la Région et pourra faire l'objet d'un projet opérationnel dans les mêmes dimensions budgétaires que la phase diagnostic (30-40 000 €), déposé avant l'été.

Les premiers éléments de réflexion et échanges permettent d'orienter les propositions vers :

- Mise à jour de la maquette de la brochure touristique et diffusion dématérialisée : QR code, site internet (suivant négociation avec prestataire, propriétaire des fichiers),
- Charte cartographique pour les panneaux d'arrivée des îles (carte et infos de l'île + réseau des îles du ponant), test
- Proposition de table d'orientation avec emplacement des îles du Ponant
- Définition de documents spécifiques (plaquette, journal des îles, présentoirs ...), avec un accent mis sur les activités et faits marquants des îles (pas seulement les données et attractions touristiques).

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, la proposition d'actions ci-dessus et autorise le Président à mettre en œuvre et déposer les programmes permettant de poursuivre le projet « Univers des îles », notamment auprès de la Région Bretagne.

↓ Informations sur Brest 2016

✓ Informations pratiques :

- **Lieu** : Port de Brest
- **Dates** : du mercredi 13 juillet au mardi 19 juillet. Le 19/07 a lieu la grande parade. Les stands du port de Brest seront fermés.
- **Fréquentation** : En 2012, la manifestation avait accueilli 740 000 participants (650 000 en 2008)
- **Stand AIP** : 75 m² pour la représentation de toutes les îles. Ses voisins seront : le PNRA, les ports patrimoniaux et l'Hermione.

✓ Présentation des îles sous l'angle « Vivons nos îles »

L'aspect présenté insistera sur les activités des îles :

- Documents de présentations des îles (brochures OTSI, vidéos ...)

- Produits des îles (marché des producteurs) avec échantillonnage des productions
 - Productions immatérielles, festivals : Ilophone, Aix libris, FIFIG, Belle Ile on Air, Nuit blanche, etc..
 - Thématiques d'actualité : transition énergétique.
- ✓ **Evénements proposés :**
- Journée des îles
 - Lancement marque « produit sur les îles » (sous réserve avancement)
 - Manifestations nautiques
 - Jeu concours fil rouge sur les îles du Ponant
 - Régate multicoque à destination des îles d'Iroise
 - Course de godille
 - Arrivée/débarquement des produits insulaires (ex Aix et Groix -escale à Lorient à l'étude-) via l'Hermione ou autres bateaux patrimoniaux
 - Suggestions
- ✓ **Logistique**
- Deux places d'hébergement par île, pour les intervenants sur le stand.
 - Besoin de personnels pour roulement tenue des stands pour compléter Staff AIP : ouverture stand les 13, 14, 15, 16, 17 et 18/07. Besoins estimés : minimum 6-8 personnes présentes chaque jour. Participation à définir : personnels des communes, des OTSI, des entrepreneurs exposants, bénévoles ...

Chaque île est sollicitée pour contribuer à la tenue et à la fourniture de matériel du stand. Un questionnaire sur ces thèmes a été adressé aux Mairies, aux Offices de tourisme et aux représentants des îles auprès de l'Association du Festival des Insulaires.

✚ **Délibération sur Marque « Produit dans les îles »**

Après avoir rappelé le contexte du projet (étude ID'ILES sur l'entrepreneuriat), le Président en présente les objectifs :

Il s'agit globalement d'améliorer la valorisation des productions insulaires pour compenser les contraintes économiques liées aux handicaps de l'insularité. Pour cela, les objectifs opérationnels suivants sont visés :

- Définition du cahier des charges de la marque garant
 - De l'authenticité des productions des îles
 - De la préservation des savoir-faire insulaires
 - Du respect des territoires et patrimoines
 - De la protection entrepreneurs insulaires contre les détournements d'image des îles
 - De la traçabilité des productions insulaires
- Définition d'un visuel identifiant la marque
 - Améliorant la visibilité des productions
 - Améliorant la notoriété des productions
- Plan de communication et marketing
 - Pour cibler les visiteurs des îles
 - Pour étendre la distribution des productions au-delà des îles
- Préfigurer les actions d'une association des acteurs de la marque
 - Aider et assister les producteurs dans la promotion et la vente
 - Créer du lien entre les producteurs-entrepreneurs des îles

Calendrier prévisionnel du projet :

2016 -2017 - début de l'opération avril 2016

- définition de la marque
 - Prestation d'accompagnement de définition de la marque
 - Prestation pour proposition d'identification graphique
- Dépôt de marque INPI

- Prospection coordination promotion (actions médias) – test du cahier des charges
- Suivi analyse des retombées auprès des publics consommateurs, des collectivités
- Accompagnement –référencement des producteurs

2017 – 2018

- Poursuite du référencement des productions (y compris productions immatérielles)
- Suivant résultats année N : précisions-adaptation cahier des charges
- Campagne de promotion valorisation des productions labellisées,
- Mise en place des structures de labellisation et suivi du cahier des charges
- Préparation des statuts de l'association support de la marque

2018-2019 - fin du projet mars 2019

- Poursuite du référencement et respect du cahier des charges
- Création de l'association : « produit sur les îles »

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Première étape 2016-2017 - Chargé de mission	50 000	Etat-FNADT*	97 000
• Définition de la marque			
- Etude définition cahier charges	10 000		
- Etude proposition déclinaison graphique	5 000		
Seconde étape 2017-2018 - Chargé de mission	50 000	Région *	58 000
• Campagne promotion outils actions médias	15 000		
Troisième étape 2018 – 2019 - Chargé de Mission	50 000	Auto financement	40 000
• Campagne promotion outils actions médias	15 000		
TOTAL	195 000		195 000

* Contrat de partenariat Etat-Région-AIP

Axes : Priorité 2 Assurer un développement économique pérenne

Fiche action : 2.4 Mise en réseau des producteurs insulaires : comptoir des îles

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, la proposition d'actions et de calendrier ci-dessus et autorise le Président à mettre en œuvre le programme ci-dessus défini et à mobiliser les fonds nécessaires par le dépôt des dossiers de demandes de financement tel que proposé ou à tout autre dispositif complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, notamment mécénat d'entreprise.

↓ Délibération sur projet Interreg

Après avoir rappelé les enjeux économiques des autres petites îles européennes où un renouveau économique s'observe sur de nombreuses îles avec l'installation de nouveaux entrepreneurs, le Président expose les objectifs de cet appel à projet européen :

- ✓ Identifier les mécanismes de l'entrepreneuriat dans les petites îles européennes, avec identification des atouts et contraintes existants (mécanismes économiques, administratifs, sociaux etc.
- ✓ Mise en commun et développement des mécanismes favorables à l'entrepreneuriat sur les îles.
- ✓ Sensibilisation des exécutifs des gouvernements locaux, régionaux, nationaux et européen pour l'amélioration de l'efficacité des dispositifs de soutien à l'économie des îles.

Les axes majeurs du projet sont :

- ✓ Analyse et comparaison des situations des activités économiques des îles avec notamment analyse comparative de :
 - La situation économique des îles (PIB des îles)
 - . Chiffre d'affaire des entreprises insulaires et proportion par secteur d'activité
 - . Répartition des dépenses des insulaires (sur le continent, sur les îles)
 - . Ressources fiscales, pression fiscale ...
 - Des surcoûts insulaires
 - Des règlements administratifs et de leurs impacts spécifiques sur les îles,



- Des mécanismes de compensation existant (ex taux de TVA différencié, aide au transport maritime, contribution au service public de l'électricité, mécanismes de solidarité existants...),

L'impact de ces mécanismes dans le soutien ou la fragilisation des activités économiques des îles seront plus particulièrement analysés dans les domaines suivants :

- Activité primaire pêche agriculture
 - Activité secondaire transformations des productions
 - Activité tertiaires : tourisme, services, transports, activités culturelles...
- ✓ Analyse et comparaison de réussites et défailances économiques significatives ces 10 dernières années :
- Afin d'avoir des données significatives pour identifier les facteurs positifs et négatifs, chaque réseau national d'îles identifiera dans chacun des domaines économiques précités :
- 3 exemples de réussite d'entreprises insulaires,
 - 2 exemples de défaillance.
- ✓ Mise en commun des réussites et des expériences réussies, identification des facteurs limitants et atouts
- Porter à connaissance des décideurs et acteurs économiques des résultats obtenus
 - Propositions d'amélioration des conditions pour une économie durable des îles :
 - Valorisation des productions insulaires (label produit des îles)
 - Valorisation gestion-durable des ressources insulaires
 - Promotion des bonnes pratiques pour synergies entre les différents secteurs économiques des îles, circuits courts...
 - Mise en relation des acteurs insulaires : jumelage, voyages d'échange, conférence des îles ...
 - Sensibilisation des scolaires à l'entrepreneuriat

Réseau nationaux partants suite à échanges 2014-2015 :

- France AIP
- Finland (FÖSS)
- Åland
- Ireland (Irish Islands Association) ;
- Scotland (Scottish Islands federation)
- Sweden (SRF)
- Estonie

+ "Advisory partner" : UBO laboratoire GEOMER

Premières simulations budgétaires

. Candidature printemps 2016, démarrage dernier trimestre 2016

. AIP proposée pour être chef de file

. Durée du programme 3 + 2 ans-taux de financement UE 85% (AIP considérée comme organisation publique)

	annuel	partenaire 15% x 4 ans	Participation UE 85%	Total programme
Chef de file	15 000	60 000	340 000	400 000
partenaire	8 000	32 000		
X 7 partenaires	56 000	224 000	1 269 333	1 493 333
		284 000	1 609 333	1 893 333

A noter, la participation financière des partenaires peut être apportée par une contribution en temps d'agents.

Pour l'AIP, un tel projet se traduirait pour la durée du projet par :

- le recrutement d'un chargé de mission à temps plein
- Une prestation comptable conséquente pour assurer le suivi comptable

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le projet ci-dessus et autorise le Président à mettre en œuvre la candidature à ce projet et à solliciter le

soutien de la Région Bretagne (lettre de soutien), et sa participation au titre de l'ingénierie prospective pour finaliser la candidature.

↓ **Délibération sur Ingénierie prospective 2016**

L'AIP, comme pour les pays dans le cadre des contrats de territoire, a obtenu de la Région Bretagne une dotation au titre de l'ingénierie prospective.

Après l'année 2015, consacrée à :

- Une évolution de ses statuts qui tiendra également compte de la réforme territoriale en cours,
- L'organisation d'une conférence des îles,
- Une étude sur l'évolution foncière des îles sans cadastre,
- La prospection thématique de coopération internationale avec le réseau des petites îles européennes (ESIN) en tenant compte des axes prioritaires des îles du Ponant et des programmations d'actions de l'Union Européenne.

Il est proposé de retenir trois thèmes d'action à proposer au titre de l'ingénierie prospective 2016 :

- **La préparation d'une candidature à un projet Interreg Europe** étudiant plus particulièrement les atouts et contraintes des petites îles d'Europe en termes d'activité économique, et notamment des petites entreprises, en vue de mettre en avant les bonnes pratiques et de faire des propositions aux autorités Européennes, Nationales et Régionales.
- **L'analyse de la faisabilité d'un centre de ressource des connaissances** des îles du Ponant, visant à réunir et diffuser sous forme numérique les ressources documentaires existantes : nombreux documents, études, livres, thèses, films, vidéos, archives etc... dans des champs disciplinaires variés, témoignant de l'intérêt de ces territoires en termes de potentiel scientifique.
- **Une veille sur l'évolution des dotations fiscales des collectivités insulaires**, après le projet de loi de finances 2016, adoptant la réforme des dotations de financement des communes. Le suivi des critères mis en œuvre et leur impact sur les dotations futures apparaissent très importants pour l'avenir des collectivités insulaires et leur capacité à œuvrer pour le développement des îles.

La proposition de répartition :

Nature des dépenses	Montant (€)
. Prestations extérieures	15 500
. Salaires et charges	14 000
. Déplacements réunions	2 500
TOTAL des dépenses prévues	32 000

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, les orientations et le plan de financement de l'ingénierie prospective 2016 et autorise le Président à mettre en œuvre cette proposition qui fera l'objet d'une inscription à un prochain Comité Unique de Programmation.

↓ **Délibération sur programme Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Les échanges avec l'Agence de l'eau depuis le CA de l'île d'Yeu, ceux directement entre les collectivités insulaires et l'Agence, ainsi que le diagnostic réalisé par l'AIP ont permis de concevoir un accord de programmation sur les sujets liés à l'eau.

L'engagement pour les îles signé par l'Agence de l'Eau à Ouessant le 10 juillet 2015 lors de la première conférence des îles avec la visite de M. le Premier Ministre se traduit par la présentation aux instances dirigeantes d'un accord de programmation.

Le programme de travaux concerne 12 des 13 îles situées le long des côtes du Bassin Loire Bretagne. L'Archipel de Chausey et l'île d'Aix sont hors du champ territorial du bassin de l'Agence Loire Bretagne.

4 champs d'intervention de l'agence sont concernés :

- La limitation des pollutions domestiques par des actions tant sur l'assainissement collectif que non collectif,
- La gestion économe de la ressource en eau potable et la protection des captages,

- La protection et la restauration de milieux aquatiques, notamment de zones humides,
- L'amélioration de la qualité des eaux portuaires.

Le montant prévisionnel total des opérations retenu par l'agence s'élève à 26 097 900 € et le montant des aides financières de l'agence à 11 072 460 €.

Certaines actions sont dérogoires des modalités de l'agence :

- Les travaux d'assainissement de l'île de Sein qui pourraient conduire à une station d'épuration d'une capacité inférieure à 100 eh,
- Les capacités de stockage supplémentaires des boues d'épuration de l'île de Bréhat
- L'assainissement de l'îlot du Ledenez de Molène et de l'archipel des Glénan
- Les actions relatives à la protection des milieux naturels (Ouessant, Molène, Hoëdic, Belle-île) en dehors de SAGE.

Chacune de des opérations retenues fera l'objet d'une décision individuelle de participation financière de l'Agence suite à une sollicitation du maître d'ouvrage concerné, les modalités d'aide étant celles applicables au moment de la décision.

Par ailleurs la prise en compte du surcoût insulaire par une majoration de 40% des coûts plafonds est proposée au CA de l'AGENCE.

Les actions plus spécifiquement portées par l'AIP concernent : un appui aux actions attachées à la protection et la restauration des milieux aquatiques, la mise en œuvre d'une stratégie sur la récupération des eaux grises et noires dans les enceintes portuaires, le diagnostic des citernes de récupération d'eau de pluie, la sensibilisation à la gestion économe de la ressource en eau, et la réalisation du bilan – évaluation de l'accord de programmation.

Iles	2016	2017	2018	total
AIP	25 000	25 000	25 000	75 000
Bréhat *	1 880 800	190 000	130 000	2 200 800
Batz *	70 000	1 999 600	1 550 000	3 619 600
Ouessant	415 000	1 074 000	1 700 000	3 189 000
Molène	13 500	518 000	1 900 000	2 431 500
Sein	50 000	640 000	70 000	760 000
Les Glénan	0	165 000	80 000	245 000
Groix *	4 975 000	328 000	338 000	5 641 000
Belle île *	2 069 000	559 000	1 159 000	3 787 000
Houat et Hoëdic	144 000	10 000	10 000	164 000
Île aux Moines	20 000	50 000	50 000	120 000
Yeu *	3 985 000	0	0	3 985 000
Total				26 097 900

* île ayant fait l'objet d'une négociation directe AELB maître d'ouvrage potentiel ;

Thème	2016	2017	2018	Total
Eaux usées domestiques	6 548 000	3 904 600	2 974 000	13 462 600
Réseau d'assainissement	3 407 800	1 193 000	3 178 000	7 778 800
Pollutions hors agricoles	25 000	0	0	25 000
Gestion quantitative de la ressource	70 000	321 000	750 000	1 141 000
Protection de la ressource	45 000	40 000	10 000	95 000
Restauration milieux	320 000	25 000	25 000	370 500
Eau potable	3 150 000	0	0	3 150 000
Planification de la gestion	25 000	25 000	25 000	75 000

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le projet d'accord de programmation présenté et autorise le Président à signer toute convention visant à mettre

en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage AIP permettant de concourir à la mise en œuvre de l'accord de programmation dès lors que celui-ci sera validé par les instances délibérantes de l'AELB.

↓ **Délibération sur projet de convention avec le Conservatoire du Littoral**

Extrait de la convention :

.../...

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'AIP et le Conservatoire du littoral dans les domaines de la préservation et de la valorisation des patrimoines naturels et paysagers des sites littoraux des îles du Ponant.

Ils s'engagent à s'informer mutuellement et s'attachent à prendre en compte leurs objectifs dans le cadre de leurs missions respectives.

Article 2 – Engagement des parties

L'AIP

Dans le cadre de ses missions, l'AIP assure l'instruction technique et administrative des dossiers relatifs au contrat de Plan Etat Région concernant les îles du Ponant sur la région Bretagne.

Plusieurs projets portant sur l'aménagement des sites insulaires du Conservatoire du littoral et la valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine bâti sont éligibles au Contrat de Plan.

Dans le cadre de la présente convention l'A.I.P s'engage à assurer l'instruction des dossiers portés en Bretagne par le Conservatoire du littoral et par ses partenaires sur ses sites.

Le Conservatoire

A titre de participation forfaitaire, le Conservatoire apportera une aide financière de 5000 €/an à l'A.I.P sur la durée de la convention, soit 15 000 € au total.

Article 3 – Modalités de financement

La contribution financière du Conservatoire sera versée une fois par an à l'AIP sur présentation de demande de paiement, accompagné du mémoire, selon l'échéancier suivant :

5 000 € en 2016

5 000 € en 2017

5 000 € en 2018

Modalités de remise de rapports

A l'issue de chaque année, l'AIP remettra au Conservatoire du littoral un mémoire reprenant le bilan chiffré des dossiers instruits et des missions d'appui à l'action du Conservatoire sur les îles du Ponant.

Les rapports sont adressés à :
Conservatoire du littoral
Délégation Bretagne
8 quai Gabriel Péri- BP 60474
22194 Plérin Cedex

Les appels de fonds de l'AIP devront faire référence au présent contrat.

Le Conservatoire règlera ces appels de fonds à 30 jours de leur réception par virement administratif.

Article 4 – Dispositif de suivi des actions de la présente convention

La mise en œuvre de la présente convention fait l'objet d'échanges réguliers entre le Président ou le Directeur de l'AIP et la directrice ou le Délégué Bretagne du Conservatoire du littoral.

Les partenaires conviennent de se rencontrer au moins une fois par an pour :

- Un bilan de l'intervention foncière intervenue sur les communes insulaires concernées, un bilan de l'action de l'A.I.P ;
- Un bilan complet des actions réalisées en partenariat dans le cadre de la présente convention ;
- Une programmation des actions coordonnées à entreprendre.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux partenaires pour une période de 3 ans.

Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le projet de convention de partenariat pour la préservation et la valorisation des îles du Ponant avec le Conservatoire du littoral tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à le signer.

✚ Délibération sur démarches DGF et surcoût insulaire

L'année 2015 a été marquée pour nos îles par deux événements importants qui engagent leur avenir : tout d'abord les résultats de l'étude sur les surcoûts insulaires, démarche lancée dès 2013 avec les soutiens financiers de la Région Bretagne et du Département du Finistère ; ensuite, le projet de loi de finances 2016 et la réforme de la DGF qui doit s'appliquer au 1^{er} janvier 2017.

1 - Les résultats des surcoûts insulaires

Surcoût insulaire minimum d'ensemble (16 communes)

	M€
Surcoût insulaire minimum de fonctionnement d'ensemble	1,7
Surcoût insulaire d'investissement d'ensemble	2,4
Surcoût insulaire minimum total d'ensemble	4,1

2- la réforme de la DGF

Le 3 octobre 2015, France info : « Le Premier Ministre, Manuel Valls, annonce le report d'un an de l'application de la réforme de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales. Cette réforme, qui doit acter la baisse des budgets tout en résorbant les inégalités entre les communes, devrait être appliquée en janvier 2017. »

Votée pour 2016, appliquée en 2017 :

Manuel Valls "a proposé que les grands principes de la réforme soient arrêtés dès ce projet de loi de finances, avec une clause qui permette de la modifier l'année prochaine. Il a également proposé que la réforme entre en vigueur le 1er janvier 2017", au lieu du 1er janvier 2016 indiquée dans l'entourage du Premier ministre. »

A ce jour, les effets de la réforme sont :

Des pertes d'ensemble (disparitions - substitutions) :

- La dotation parc marin est supprimée, une contrepartie via la dotation de ruralité basée sur la densité est loin de compenser la perte.
- La dotation touristique disparaît,
- La dotation de garantie est supprimée, remplacée par une enveloppe de transition décroissante,
- La dotation « superficière » disparaît au profit d'une dotation de ruralité,
- La dotation de compensation disparaît (incluant compensation pour suppression de la part salaires de la Taxe Professionnelle et baisse de dotation de compensation de la taxe professionnelle).
- La dotation de base capitalisée 82,09 €/h est remplacée par une dotation nouvelle 75,72 €/h

Des gains d'ensemble :

- Une dotation de centralité perçue par certaines communes
- Une dotation de ruralité 1,5 €/h
- Une enveloppe de transition, décroissante au fil du temps par absorption au titre des ponctions pour redressement des comptes publics.
- La réforme de la dotation de péréquation, qui supprime la dotation nationale de péréquation (DNP) pour l'attribuer sous forme capitalisée aux éligibles à la DSR, et qui change la formule de calcul avec des indices peu adaptés aux îles (ex : voirie et de nombre d'élève

Conclusion :

A ce jour, les simulations d'évolution des dotations ne sont que difficilement réalisables tant les données fournies par la Direction Générale des Collectivités Locales sont peu stabilisées. Par contre, au vu des infos disponibles, il ressort des premiers résultats que la direction prise par la réforme de la DGF ne

semble pas répondre, pour la majorité des îles, à l'objectif poursuivi de favoriser les espaces ruraux fortement enclavés

Proposition :

Il apparaît fondamental d'intervenir rapidement pour préserver les dotations des collectivités insulaires pour :

- Qu'aucune île ne subisse une baisse de ses dotations consécutive à la réforme de la DGF, sans commune mesure à celle due à la contribution au redressement des comptes publics.
- Que la dotation soit abondée pour compenser le surcoût insulaire supporté par les collectivités qui ont à faire face aux obligations spécifiques et surcoûts qu'engendre l'insularité. Quel Montant demander : 4,1 M€ ?

Modalités d'intervention :

- Intervention coordonnée auprès du Gouvernement et du Président de la République, ses Ministres (dont le nouveau ministre en charge des collectivités locales), Préfets de Région, Préfets.
- Intervention auprès des parlementaires
 - Députés – Assemblée Nationale
 - Sénateurs – Sénat (accord de principe invitation des Maires des îles par Président du Sénat)

Après délibération, le Conseil d'Administration prend acte des informations données, valide les modalités d'intervention à l'unanimité, et autorise le Président à transmettre tout courrier et à participer à toute rencontre pour la préservation des dotations des collectivités insulaires.

3-2 Projet de budget 2016 (cf document dans dossier)

Après délibération, le Conseil d'Administration approuve le projet de budget qui sera présenté à l'Assemblée Générale et la proposition du Maire de l'île d'Aix de solliciter la nouvelle Région Aquitain-Limousin-Poitou-Charentes sur les mêmes bases que la Région Pays de la Loire.

IV – Bilan Comités Uniques de Programmation 2015 (C.U.P.) et état des projets à présenter lors des prochains C.U.P.

Le Conseil d'Administration prend acte du bilan et des projets à ce jour.

V – Evolution DGF – Conséquences Loi de Finances 2016

Ce point a été évoqué en dernier point du programme d'actions 2016 (cf III).

VI – Questions diverses

6-1 Accompagnement des membres titulaires du CA

Un débat s'instaure, le souhait majoritaire est de garder au CA son caractère de réunion efficace entre ses membres, à la fois pour des raisons de représentativité et logistiques (taille des salles), de n'admettre d'autres participants que sur invitation pour des sujets techniques le nécessitant.

Après délibération, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les démarches suivantes :

- Pour un CA, la demande de participation d'un technicien doit émaner de son élu et doit être faite au Président.
- Pour l'Assemblée Générale et les Comités Uniques de Programmation, aucune démarche n'est nécessaire.

6-2 Présentation de l'état d'avancement des programmes de tournage ID-îles et de la convention avec l'UBO

Laura CORSI fait le point sur le tournage des émissions sur l'entrepreneuriat sur les îles qu'elle anime sur Tébéo, en lien avec la seconde phase du programme ID-îles. Trente émissions sont prévues et elle invite les élus à lui faire part des retombées éventuelles sur les îles.

Louis BRIGAND fait le point sur le travail engagé de cette 2^{ème} phase d'ID-îles avec trois salariés : le premier concerne les flus, le second les TIC et le 3^{ème}, les îles d'outre-mer. L'axe transversal de transmission/partage/communication est assuré par Laura Corsi, doctorante, via les émissions qu'elle réalise sur Tébéo.

Il présente ensuite un projet de convention avec l'U.B.O :

↓ Délibération sur projet de convention avec l'UBO

Extrait de la convention :

.../...Article I - Objet de la Convention

La présente convention de partenariat, ci-après désignée « la CONVENTION », a pour objet de définir les modalités de coopération des PARTIES pour assurer la cohérence des actions de chacune des parties dans l'objectif commun de contribuer à la connaissance et à la valorisation des îles du Ponant

Les partenaires conviennent donc de favoriser et de développer la coopération et l'expertise scientifique et technique entre les laboratoires de recherche et les collectivités insulaires, dans la perspective de mettre en œuvre et de faire bénéficier les îles des actions de recherche, de pédagogie et des opérations de gestion territoriales, environnementales et de développement économique ainsi que des opérations de connaissance et de valorisation de l'ensemble des ressources patrimoniales des îles.

L'AIP et l'UBO conviennent d'échanger autant que de besoin sur leurs programmes respectifs afin de faciliter la réalisation de leurs objectifs communs.

Ils coordonnent leurs actions pour la prise en compte des enjeux des municipalités insulaires dans un ensemble de domaines et notamment : patrimoine naturel et culturel des îles, valorisation économique et touristique des îles et s'engagent à développer des échanges sur leurs orientations en partenariat avec les communes concernées.

Article II - Mise en œuvre

2.1 Responsables scientifiques et techniques

Pour les PARTIES, les responsables scientifiques et techniques du PROJET chargés du suivi de la mise en œuvre du PROJET et de la CONVENTION sont :

- Pour l'UBO : Monsieur Louis BRIGAND, géographe, Professeur et chercheur au Laboratoire GEOMER, Louis.Brigand@univ-brest.fr, téléphone 02 98 49 86 87,
- Pour l'AIP : Monsieur Denis BREDIN, Directeur, d.bredin@iles-du-ponant.com, téléphone 02 97 56 52 57.

2.2 Modalités de travail

Les responsables scientifiques susvisés se réuniront chaque fois que nécessaire à la demande de la PARTIE la plus diligente. Leurs réunions pourront se tenir par visio-conférence.

2.3 Programme d'actions

L'UBO et l'AIP conviennent de mener en commun des projets issus du partenariat objet de la présente convention.

Chaque programme d'action fera l'objet d'un avenant à la présente qui définira précisément le programme d'action, les engagements de l'un et de l'autre des signataires ainsi que leurs engagements collectifs.



Article III : Durée – Résiliation – Avenant

Nonobstant la date de signatures des PARTIES, la CONVENTION prend effet pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Toute modification de la CONVENTION actée par les deux PARTIES signataires pourra être adoptée par voie d'avenant à la présente CONVENTION.

En cas de non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties ou en cas d'abandon de l'objet, cette convention prend fin. Chaque partie peut demander la résiliation de la présente convention à condition d'informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant le terme.

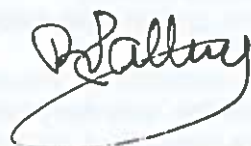
Après délibération, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le projet de convention cadre avec l'UBO tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à le signer, sachant que chaque avenant proposé fera l'objet d'une présentation et validation par le Conseil d'Administration de l'AIP, et notamment pour le projet à venir dont les grandes lignes ont été exposées : la mise en place d'un Centre de ressources des îles visant à organiser et partager toute information sur les îles, les encourager et les valoriser.

6-3 Présentation du Festival des Insulaires à l'île d'Aix

Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix, et Sylvie GROG, Présidente de l'Association du Festival des Iles du Ponant, se réjouissent d'accueillir les insulaires sur l'île d'Aix et présentent cette nouvelle édition qui se déroulera du 23 au 25/09/2016 : les thématiques envisagées pour les débats (Entrepreneuriat, gestion des espaces terrestres et maritimes,...), les financements, etc...

L'ordre du jour étant ensuite épuisé, le Président clôt la séance à 19 h.

Le Président, Denis PALLUEL



Le secrétaire, Guy CABIOCH



**ASSOCIATION
LES ILES du PONANT**
Porte Océane 2 - Espace Océan
17 rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 56 52 57 - www.iles-du-ponant.com

